

ACTUALITÉS –  
synthèse réalisée à partir du quotidien LIAISONS SOCIALES  
Du lundi 10/02 au vendredi 14/02 2020

<b>CONDITIONS DE TRAVAIL (durée, rupture, CDD, santé...)</b>	
13/02/2020 n°17999, p 2-3	<b>Préjudice d'anxiété : la modification de l'arrêté de classement ne réactive pas le délai de prescription</b> <i>Cass.soc., 29 janvier 2020, n° 18-15.388 FS-PB</i> L'arrêté d'inscription d'un site sur la liste des établissements ouvrant droit à l'allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante constitue le point de départ de la prescription de l'action en réparation du préjudice d'anxiété. Le fait qu'un arrêté postérieur soit intervenu pour modifier la période d'inscription de l'établissement ou intégrer un nouveau site de l'entreprise n'a pas pour effet de faire bénéficier les salariés déjà engagés lors de l'arrêté initial d'un nouveau délai pour agir. C'est ce que précise la Cour de cassation dans un arrêt du 29 janvier 2020.
12/02/2020 n° 17998, p 5	<b>Congé pour deuil d'enfant : les députés LREM proposent trois semaines pour tous les actifs</b> Dans son communiqué du 10 février 2020, Le syndicat FO proposait douze jours ouvrables de congé pour deuil parental et également des mesures additionnelles telles que : le suivi psychologique et financier, la possibilité de fractionner ce congé, des modalités de retour à l'emploi, la suppression des jours de carence en cas d'AM consécutifs au décès.... Le lendemain, le député Mounir Mahjoubi a proposé l'allongement à 3 semaines du congé universel, pour deuil parental ainsi que certaines mesures déjà proposées par Fo, avec plus de réserve.
11/02/2020 n°17997, p 4	<b>Le Conseil de prud'hommes de Paris condamne Deliveroo pour travail dissimulé</b> <i>Cons. prud'h. Paris, sect. commerce, ch. 3, 4février 2020, n°19/07738</i> Le CPH de Paris condamne DELIVEROO pour travail dissimulé et requalifie le contrat de prestation de services en contrat à durée indéterminée ce qui constitue le premier cas de requalification en France pour cette société.
<b>DISCRIMINATIONS - DIVERSITÉ</b>	
13/02/2020 n°17999, p 1-2	<b>Conférence nationale du handicap : l'exécutif annonce de nouvelles mesures</b> <i>Dossier de presse sur la Conférence nationale du handicap du 11 février 2020</i> « C'est notre responsabilité collective si le taux de chômage chez les personnes en situation de handicap reste deux fois supérieur à la moyenne nationale », a déclaré le président de la République, appelant à la « mobilisation nationale », lors de la Conférence nationale du handicap le 11 février 2020. Sur ce point, le gouvernement a notamment annoncé un objectif de 10000 apprentis d'ici fin 2021 et l'élargissement de l'accès au CDD « tremplin ». Il s'est aussi engagé en matière de retraite et de réponse administrative aux demandes de prestations.
13/02/2020 n°17999, p 3-4	<b>Le CNRS pointe une discrimination à l'encontre des candidats à l'emploi présumés maghrébins</b> Comme promis par le président de la République, 40 grandes entreprises du SBF 120 ont fait l'objet d'un testing, de fin 2018 à début 2019, portant sur deux motifs prohibés de discrimination : l'origine et le lieu de résidence. Le 6 février le ministère du Travail a révélé les résultats de cette étude réalisée par la fédération TEPP du CNRS. Les chercheurs concluent à l'existence de discrimination en raison de l'origine pour sept des entreprises testées. Des résultats à appréhender en prenant en compte les limites méthodologiques de l'étude, avertit toutefois le ministère.
<b>ÉCONOMIE (emploi, chômage, chiffres)</b>	
11/02/2020, n°17997, p 3-4	<b>L'emploi salarié a progressé de 1,1% en 2019</b> <i>DARES, Indicateurs n° 05, février 2020</i> Selon les estimations provisoires de la Dares et de l'Insee, parues le 7 février 2020, l'emploi salarié du secteur privé a augmenté de 0,2% au quatrième trimestre 2019, soit 40700 emplois supplémentaires, et de 1,1% sur un an.
13/02/2020 n°1799, p 6	<b>Coronavirus : la prévision de croissance mondiale 2020 sera abaissée, selon la Banque mondiale</b> La croissance mondiale prévue pour l'année 2020 sera abaissée à cause du Coronavirus en partie à cause de la suspension des vols à destination et provenance de chine.
11/02/2020 n°17997, p 6	<b>Apprentissage : la CFTC «ne peut que se féliciter des bons résultats annoncés par le ministère du Travail</b> 70% des apprentis trouvent un emploi dans les 7 mois suivant leur formation annonce le ministère du travail. La CFTC se félicite de ces bons résultats auxquels elle n'est pas étrangère et qui sont, en partie, le fruit du dialogue social.
10/02/2020 n°17996, p 5,6	<b>Hôpital : accord pour des hausses des tarifs garanties jusqu'en 2022</b> Augmentation des tarifs des hôpitaux et cliniques pour la deuxième année consécutive afin de garantir des hausses minimales de financements pour chaque grand secteur d'activité. La Ministre de la santé recevra également les représentants des milieux hospitaliers et médecins suite aux vagues de démissions des

	praticiens (500 depuis janvier)
14/02/2020 n°18000, p 1	<b>La Société générale priorise le reclassement interne pour réorganiser son réseau de détail</b> Dans le cadre d'une nouvelle réorganisation dans sa banque de détail en France, avec à la clé la suppression de 530 postes en 2023, la Société générale a conclu, le 30 janvier 2020, un accord « d'accompagnement social » des salariés concernés. Applicable à compter du 1er mars 2020, il prévoit un dispositif renforcé de reclassement interne et des mesures financières spécifiques d'accompagnement de la mobilité géographique.
<b>PROTECTION SOCIALE</b>	
12/02/2020 n°17998, p 1	<b>Le gouvernement n'envisage pas le 49-3, assurent Marc Fresneau et Laurent Pietraszewski</b> La commission spéciale de l'assemblée ne pourra pas examiner les 14000 amendements. Le Ministre chargé des relations avec le parlement affirme cependant que le gouvernement n'aura pas recours à l'article 49-3 de la Constitution même si le nombre d'amendements (14000) constituent une obstruction.
13/02/2020 n°17999, p 6	<b>Le gouvernement prévoit de redéposer en séance plénière sa quinzaine d'amendements Protection sociales Informations (n°1204 du 12 février 2020)</b> Situation inédite à l'assemblée, la commission spéciale retraite a arrêté ses travaux, noyée sous les 14000 amendements. C'est donc la version du gouvernement adoptée en Conseil des ministres qui sera examinée le 17 février 2020. Le gouvernement redéposera tout de même la quinzaine d'amendements concernant notamment la pénibilité, les minima de pension en séance plénière.
12/02/2020 n°17998, p 2-3	<b>Les plafonds d'attribution des prestations familiales sont revalorisés de 1,6% en 2020</b> Les plafonds d'attribution des prestations familiales applicables du 1er janvier au 31 décembre 2020 ont été revalorisés de 1,6% (hausse des prix hors tabac pour 2018) par un arrêté du 20 décembre 2019. L'ensemble des nouveaux plafonds a également été diffusé par une instruction interministérielle mise en ligne le 15 janvier. Le montant des prestations familiales sera, quant à lui, revalorisé au 1er avril 2020
10/02/2020 n°17996, p4	<b>Retraites : une nouvelle journée interprofessionnelle de grèves et de manifestations le 20 février</b> La grève reconduite le 20 février 2020, après le début de l'examen du projet de réformes des retraites par l'assemblée nationale. L'UNSA RATP appelle une grande mobilisation le 17 février 2020. Le mouvement n'est pas près de s'arrêter affirme le secrétaire général de la CGT.
<b>RELATIONS SOCIALES (droit syndical ; IRP ; conventions et accords)</b>	
10/02/2020, n°17996, p 3-4	<b>Un décret détermine le Direccte compétent en cas de PSE ou RCC dans plusieurs établissements</b> <i>Décret n° 2020-88 du 5 février 2020, JO 6 février</i> Un décret daté du 5 février 2020 prévoit diverses mesures visant la déconcentration des décisions administratives individuelles dans les domaines du travail et de l'emploi. Parmi elles figurent notamment les critères permettant de déterminer l'autorité administrative régionale compétente en matière de plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) ou de rupture conventionnelle collective (RCC) couvrant des établissements localisés dans différentes régions.
11/02/2020, n°17997, p 1-2	<b>Répartition du personnel et des sièges entre les collèges : quand faut-il saisir le Direccte ?</b> <i>Cass.soc., 22 janvier 2020, n°19-12.896 F-PB</i> Lorsque la négociation menée sur la répartition du personnel et des sièges entre les collèges en vue des élections du CSE ne débouche sur aucun accord, l'employeur doit saisir le Direccte. Cette saisine n'est pas subordonnée à un constat formel de désaccord, précise la Cour de cassation dans un arrêt du 22 janvier 2020. Il n'est pas davantage imposé que les mandats des élus soient toujours en cours au moment de cette saisine.
10/02/2020, n°17996, p 1-2	<b>Le groupe EDF promeut la mobilité durable pour devenir un « employeur bas carbone »</b> Pour les partenaires sociaux d'EDF, l'évolution de la façon de se déplacer s'inscrit dans le cadre d'une transformation sociétale profonde, sous-tendue par l'urgence climatique. Aussi, pour développer une «mobilité durable» au sein du groupe, ils ont signé, le 12 novembre 2019, un accord qui promeut des modes de gestion des activités prenant en compte leur impact sur les déplacements domicile-travail et professionnels, et capables de modifier les comportements. Il faut, selon l'accord, pour «moins et mieux se déplacer», établir des plans de mobilité, utiliser de nouveaux modes de déplacement et faire des choix réfléchis d'implantation et d'organisation.
12/02/2020 n°17998, p1	<b>Les bureaux d'études et sociétés de conseil sécurisent les parcours des acteurs du dialogue social Accord du 30 janvier 2020 relatif à la sécurisation des parcours pro des acteurs du dialogue social dans les bureaux d'études et sociétés de conseils</b> Un accord entré en vigueur le 1er février 2020 prévoit le suivi des IRP ayant été impactés par la mise en place du CSE dans la branche des bureaux d'études et sociétés de conseil. Pour en bénéficier les IRP doivent à la date de proclamation des résultats de l'élections du premier CE, avoir exercé des mandats lourds (au moins 25% ou 30% du temps de travail selon cas). Tous les types de mandats sont pris en compte.